

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois de juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Palomino, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Madame MENET Séverine, Maire.

Présents : Mmes MENET Séverine - TOULLIER Marina - COSTE Gaëlle - LETHEULE Stéphanie - BOISNARD Ingrid - BLOT Chantal - VERRON Valérie et MM. DURAND Thierry - VINCENT Jean-Philippe – DAVID Stéphane - SARREBOURSE DE LA GUILLONNIERE Jean - LEGRAND Richard - CHÉREL Stéphane - VIANNAY Dominique

Absent excusé : M. BOURGEAIS Philippe qui a donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Philippe

Secrétaire de séance : M. CHÉREL Stéphane



<i>Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2026</i>

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

Cependant monsieur Dominique VIANNAY précise qu'il n'apparaît pas dans le compte rendu qu'il avait demandé la surface agricole de la commune ainsi que le prix du fermage.

<i>1) Mise à jour de la tarification de la restauration scolaire, de l'APS et de l'ALSH du mercredi</i>
--

Afin d'intégrer certaines demandes liées aux besoins de parents, une mise à jour de la tarification des services communaux est nécessaire.

Madame la Maire demande au conseil municipal d'approuver la mise à jour de la tarification de la restauration scolaire (cantine), de l'APS (garderie) et de l'ALSH du mercredi (centre de loisirs) applicable à compter de septembre 2026.

RESTAURATION SCOLAIRE (lundi, mardi, jeudi et vendredi)		
Quotient familial	Tarif depuis le 01/09/2023	Tarif à compter du 01/09/2026
< 450	3,30 €	maintien du tarif au 01/09/2023
451 à 750	3,95 €	maintien du tarif au 01/09/2023
751 à 1000	4,15 €	maintien du tarif au 01/09/2023
1001 à 1250	4,19 €	maintien du tarif au 01/09/2023
1251 à 1500	4,30 €	maintien du tarif au 01/09/2023
> 1500	4,40 €	maintien du tarif au 01/09/2023
Adulte	4,30 €	maintien du tarif au 01/09/2023

ENCADREMENT SI PANIER (fourni par la famille en cas d'allergies) (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	
Quotient familial	Tarif à compter du 01/09/2026
Quel qu'il soit	1,50 €

A P S (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) matin et soir	
Quotient familial	Tarif à compter du 01/09/2026
< 450	0,25 € /¼h
> 450	0,45 € /¼h
7 € en supplément pour dépassement des horaires de la garderie du soir	

ALSH mercredi			
Quotient familial	Toute la journée 9h-17h à compter du 01/09/2026	½ journée avec repas 9h-13h30 ou 12h-17h à compter du 01/09/2026	½ journée sans repas 9h-12h15 ou 13h45-17h à compter du 01/09/2026
< 450	8,00 €	7,80 € maintien du tarif au 01/09/2023	5,00 €
451 à 750	10,58 € maintien du tarif au 01/09/2023	9,95 € maintien du tarif au 01/09/2023	6,00 €
751 à 1000	13,51 € maintien du tarif au 01/09/2023	10,65 € maintien du tarif au 01/09/2023	6,50 €
1001 à 1250	15,07 € maintien du tarif au 01/09/2023	10,84 € maintien du tarif au 01/09/2023	7,00 €
1251 à 1500	15,80 € maintien du tarif au 01/09/2023	11,10 € maintien du tarif au 01/09/2023	7,50 €
> 1500	17,40 € maintien du tarif au 01/09/2023	11,40 €	8,00 €
pas de ½ journée les jours de sortie			
3 € en supplément pour sortie			
Tarif dégressif pour les familles avec : - 2 enfants : - 5 % sur le prix pour le 2ème enfant - 3 enfants : - 10 % sur le prix pour le 3ème enfant - au-delà de 3 enfants : - 15 % sur le prix pour les enfants après le 3ème enfant			
7 € en supplément par famille pour dépassement des horaires de la garderie du soir			
facturation au prix maximum en cas de non communication du quotient familial			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à jour de la tarification de la restauration scolaire, de l'APS et de l'ALSH du mercredi
- MANDATE et AUTORISE Madame la Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2) Tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin communal annuel pour 2027

La commune de Soulaire et Bourg élabore chaque année un bulletin communal sur lequel apparaissent des encarts publicitaires des commerçants et artisans locaux permettant de participer au financement de cet ouvrage.

Pour rappel les tarifs de l'année 2026 sont présentés ci-dessous :

Taille de l'encart	Tarif de l'encart
85 mm x 55 mm (carte de visite)	70,00 €
180 mm x 65 mm (¼ de page)	110,00 €
130 mm x 85 mm (¼ de page)	110,00 €
180 mm x 130 mm (½ page)	175,00 €

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin communal annuel pour 2027, selon la proposition suivante (maintien des tarifs 2026) :

Taille de l'encart	Tarif de l'encart
85 mm x 55 mm (carte de visite)	70,00 €
180 mm x 65 mm (¼ de page)	110,00 €
130 mm x 85 mm (¼ de page)	110,00 €
180 mm x 130 mm (½ page)	175,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification pour 2027 des encarts publicitaires du bulletin communal
- AUTORISE et MANDATE Madame la Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

3) Désignation d'un élu-référent pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière

Un élu référent doit être désigné au sein de la municipalité à la demande de la Direction Départementale des Territoires via le Service de Sécurité Routière départemental de Maine et Loire. Les missions de cette personne seraient les suivantes :

1. Favoriser le dialogue entre les différents partenaires institutionnels
2. Être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux de la sécurité routière

3. Veiller à la prise en compte des enjeux de sécurité routière afin de contribuer à la baisse de la mortalité sur les routes du département

Madame la Maire demande au conseil municipal de désigner un élu-référent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne l'élu-référent suivant :

- M. CHÉREL Stéphane

4) Adoption du contrat de prestation intégrée avec Angers Loire Restauration

Après avoir délibéré en date du 15 septembre 2025 sur l'adhésion de la commune de Soulaire et Bourg à la SPL Angers Loire Restauration, fait l'acquisition de 15 parts sociales, et nommé les représentants de la commune au sein des instances de gouvernance de la SPL (Assemblée spéciale et Assemblée générale), il convient de se prononcer sur le contrat de fourniture et livraison des repas sur le site de restauration de la commune par la cuisine de Papillote et Compagnie.

Angers Loire Restauration a pour mission :

- l'élaboration de menus équilibrés et variés à destination des enfants en respectant les règles et consignes nutritionnelles nationales,
- la confection de ses repas par une équipe de professionnels,
- le conditionnement en liaison froide et la livraison sur les sites de restauration

La commune de Soulaire et Bourg a choisi une gamme de menus qui garantit au minimum 40% de produits issus de l'agriculture biologique, 65% de produits durables et de qualité et 55 % d'approvisionnement de proximité (dans un rayon de 150 km). Il s'agit d'une prestation sans plastique où les repas sont conditionnés en bac inox. Des actions visant à limiter le gaspillage alimentaire pourront également être menées à la demande de la commune.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2026 et renouvelable 3 fois (au maximum jusqu'au 31 août 2030).

Madame la Maire propose au conseil municipal d'adopter le contrat de prestation intégrée avec Angers Loire Restauration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la signature par Madame la Maire du contrat de prestation avec Angers Loire Restauration pour la fourniture et la livraison de repas en restauration scolaire sur le site défini par la mairie, pour une durée d'un an, reconductible trois fois
- IMPUTE les dépenses associées au budget principal de fonctionnement pour l'exercice 2026, et suivants

5) Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

A la suite des élections municipales et du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Son renouvellement doit intervenir dans les meilleurs délais afin de permettre à la commission d'exercer pleinement ses missions.

La CLECT est une commission interne à Angers Loire Métropole dont la mission est d'évaluer le coût des compétences qui lui sont transférées ou qui sont rétrocédées par la communauté urbaine. Ses travaux permettent aux organes délibérants des communes et d'Angers Loire Métropole de statuer par voie de délibération sur les montants des attributions de compensation de chaque commune membre (art. 1609 nonies C IV du code général des impôts). La CLECT comprend un représentant par commune (et deux représentants pour la ville d'Angers).

Madame la Maire demande au conseil municipal de désigner un représentant à la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne le représentant suivant :

- M. DURAND Thierry

Complément d'information pour les délibérations

- Délibération : mise à jour de la tarification de la restauration scolaire, de l'APS et de l'ALSH du mercredi

Séverine Menet : vous avez tous reçu les tableaux.

Marina Toullier : il n'y a pas d'augmentation de tarif pour la restauration scolaire à la rentrée.

Stéphane Chérel : nous allons bien embaucher une personne comme agent de restauration ? Mais comment pouvons-nous financer cet emploi supplémentaire sans toucher aux tarifs depuis 2023 ?

Séverine Menet : oui, mais il y avait déjà quelqu'un sur ce poste avec la prestation de notre fournisseur actuel, API. Cette nouvelle personne ne travaillera pas pendant les vacances, mais elle fera un peu de ménage afin de libérer sur cette tâche une animatrice, qui pourra ainsi se consacrer à son cœur de métier, elle a un contrat à 30.32/35^{ème}.

Thierry Durand : chez API, la prestation était à 23 000 €, cela coûtera à peu près le même montant avec cette employée au sein de nos effectifs.

Séverine Menet : les prix sont en fonction du quotient familial. Nous avons créé un tarif pour l'encadrement, à la pause méridienne, destiné aux parents qui donneraient à leurs enfants un panier repas, à cause d'allergies alimentaires.

Marina Toullier : en effet, il n'y a pas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec un repas spécifique proposé par le nouveau prestataire Papillote et Compagnie.

Séverine Menet : en nouveauté, il y a également un tarif ½ journée le mercredi sans le repas, comme ça les familles ont le choix.

Dominique Viannay : quelle est la proportion des familles par rapport aux quotients familiaux ?

Séverine Menet : il faudrait voir ça avec notre responsable du service jeunesse qui rentre ces données dans le portail famille pour la tarification. Il y a également un tarif dégressif selon le nombre d'enfants.

Marina Toullier : il n'y a qu'une seule famille avec un quotient familial inférieur à 450, la majorité des familles se situe entre 751 et 1500. Nous avons eu une demande d'ouverture de la garderie à 7h15, d'où la nouvelle tarification au ¼ h. Le planning de l'équipe d'animation a été revu, une nouvelle organisation va être mise en place.

Valérie Verron : pourquoi le tarif adulte est inférieur à celui du dernier quotient familial ?

Marina Toullier : parce que sur le tarif adulte il n'y a pas de prestation de service.

- Délibération : tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin communal annuel pour 2027

Séverine Menet : la commission « communication » travaille tous les ans afin d'augmenter le nombre de commerçants et artisans sur le bulletin communal, ce qui permet de financer la quasi-totalité de celui-ci. Cette commission regroupe tous les articles récupérés auprès des associations et prépare la mise en page avant l'envoi à l'impression.

Dominique Viannay : qui décide du contenu ?

Marina Toullier : la commission « communication ».

Dominique Viannay : personne ne nous a demandé notre avis, à nous 3, les membres de l'autre liste, pour le flyer semestriel. Nous l'avons distribué, certes, mais avons plutôt été surpris.

Marina Toullier : moi, je ne me mêle pas des autres commissions.

Séverine Menet : là, il s'agit du prochain bulletin communal annuel. Chacun pourra donner ce qu'il souhaite y faire paraître, plus tard, pour l'instant il n'y a pas eu de sollicitations, nous ne le savons pas encore. Le flyer est plus une source d'infos pour les citoyens, notamment sur les dates importantes des associations.

Ingrid Boisdard : que manquait-il dans le flyer ? Vous auriez souhaité une relecture ?

Chantal Blot : il n'y avait pas la date du prochain repas des aînés.

Marina Toullier : on ne me l'a pas transmise.

Chantal Blot : on ne me l'a pas demandée.

Dominique Viannay : nous avons uniquement été informés de la distribution et nous avons découvert le contenu au moment de celle-ci.

Stéphane Chérel : avant la parution, nous pourrions en faire la lecture tous ensemble, afin de partager ? Que tout le monde le valide ?

Séverine Menet : c'est noté.

- Délibération : désignation d'un élu-référent pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière

Séverine Menet : les différents partenaires peuvent être ALM, le Département, les transports, les gendarmes ...

Stéphane Chérel : je souhaite être cet élu-référent.

Séverine Menet : il n'y a pas d'autre candidat, ? Si tout le monde est d'accord, merci pour lui.

- Délibération : adoption du contrat de prestation intégrée avec Angers Loire restauration

Séverine Menet : Richard y est notre représentant permanent et Stéphane Chérel notre suppléant. Richard, peux-tu nous dire ce dont il a été question à la dernière réunion ?

Richard Legrand : il a uniquement été question du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la SAPL ALREST 2019/2024. Il est aussi possible de faire partie de commissions, Stéphane si cela t'intéresse, je t'enverrai le mail.

Stéphane Chérel : oui, je veux bien, merci.

Séverine Menet : vous avez tous été destinataires de ce rapport.

Dominique Viannay : étant habitué à ce genre de contrat dans mon ancienne vie professionnelle, je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas le nombre de repas dans le contrat. C'est le prix de base pour 100 repas/jour ? Nous avons un prix sans aucun éclaircissement ? Que se passe-t-il financièrement s'il y a plus ou moins 10 % ?

Séverine Menet : le nombre de repas a été calculé sur une année, par rapport à ce que nous avons avec API. Il faut savoir qu'il y a moins d'enfants le mercredi.

Stéphane Chérel : 59 000 €, ce n'est pas forcément le prix à la fin de l'année ?

Séverine Menet : non, il y a un cahier des charges avec un nombre annuel, une réponse à un appel d'offres avec un Bordereau de Prix Unitaire (BPU).

Thierry Durand : la facturation est faite selon le nombre de repas effectif.

Dominique Viannay : quel est le prix moyen du repas ? Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2023.

Marina Toullier : il est de 3,02 €. Nous pouvons faire une nouvelle réunion de la commission « affaires scolaires » pour en discuter.

Thierry Durand : ce n'est pas parce que nous changeons de prestataire que nous devons en profiter pour augmenter les tarifs. Nous verrons sans doute ça plus tard.

- Délibération : désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Séverine Menet : il s'agit des charges de l'Attribution de Compensation (AC) versée à ALM, d'un montant de 140 000 €/an, par rapport aux compétences données, comme la voirie. Chaque année cette AC est révisée. S'il y a un projet comme celui des « Caillardières » et du « Cassoir », il est défini et pris en charge par ALM. C'est un pot commun des communes et en fonction des priorités et des projets de chaque commune, il y a une redistribution. A chaque nouveau mandat, il y a une liste des travaux qui sont souhaités et choisis.

Jean-Philippe Vincent : pour vous donner un ordre d'idées, les travaux d'entretien du Domaine de la Barre, qui n'étaient pas prévus, coûtent 67 000 €.

Séverine Menet : une personne doit siéger à la CLECT pour représenter la commune.

Thierry Durand : je suis candidat.

Séverine Menet : il n'y a pas une autre personne intéressée ? Ce sera donc notre adjoint aux finances.

Tour de table :

Gaëlle Coste : j'ai participé à une réunion sur la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Six réunions publiques seront programmées sur le territoire, dont une à Soulaire et Bourg. Le PLUI est établi pour une durée de 10 ans.

Jean-Philippe Vincent : les chemins de la Rougerie et de la Varenne ont été rouverts à la circulation piétonne après le retrait d'arbres tombés.

La RD 107 fera l'objet de travaux entraînant sa fermeture pendant trois semaines.

Un projet d'arrêt de bus est à l'étude au niveau de la sortie du lotissement.

J'ai assisté à une réunion sur la voirie communautaire dont le support de présentation vous sera transmis, une autre est prévue le 24 juin.

Thierry Durand : les dotations perçues par la commune seront supérieures de 5 000 € aux prévisions budgétaires.

Dominique Viannay : aucune réunion de la commission finances n'a eu lieu récemment et je ne dispose pas d'une vision des comptes.

Thierry Durand : le vote du budget figure sur le compte rendu du conseil municipal du 23 février 2026, qui est à disposition sur le site de la commune.

Chantal Blot : qu'en est-il de l'avenir du local commercial de la place de la Découverte ? Notamment suite au départ de la commerçante, pour la partie avant, et de l'entreprise (qui avait besoin de plus grand), pour la partie arrière.

Séverine Menet : une annonce va être mise pour les louer. Aucun profil particulier n'est recherché pour les locaux vacants, plusieurs candidats se sont déjà manifestés.

Chantal Blot : et en ce qui concerne les nouveaux locaux commerciaux dans le lotissement ?

Séverine Menet : un projet de salon de coiffure est en cours et se concrétise, un commerce alimentaire est envisagé dans le plus grand local (du type « Panier Sympa »).

Au sujet de l'église de Bourg, des travaux de rénovation d'une menuiserie ont commencé le 9 juin mais après piquage du plâtre il a été constaté que la poutre linteau au-dessus de la fenêtre est très dégradée. Un diagnostic par un charpentier a été fait et un maçon doit passer pour étudier le changement de la poutre en coordination avec lui.

Pour les cloches des deux églises, et au vu du contexte actuel, les travaux de réparation seront engagés ultérieurement car les priorités d'investissement sont orientées vers l'école, notamment pour l'acquisition d'un four.

Thierry Durand : aux services techniques, une personne a été recrutée en CDD pour un an en remplacement d'un agent partant en juillet et une autre personne jusque-là en CDD va passer stagiaire. Ces deux agents communaux seront envoyés en formation pour avoir une habilitation électrique.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) devra être révisé avant la fin de l'année.

Marina Toullier : le prochain conseil d'école aura lieu le 16 juin.

Thierry Durand : je participerai à une réunion du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) le 1^{er} juillet.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.